



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE RESSOURCES – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

ÉTUDE D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS EN INTÉGRANT LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ET L'INSTAURATION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Considérant que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour signer les marchés publics passés en procédure adaptée ainsi que tous les avenants, indépendamment de leur procédure de passation ;

Considérant que, dans l'optique de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et d'optimiser son service public de prévention et de gestion des déchets, la Communauté de communes La Domitienne veut examiner les différentes possibilités de gestion des biodéchets sur son territoire en abordant les différents aspects techniques, économiques, juridiques et organisationnels ;

Considérant donc qu'une consultation a été lancée afin de trouver un prestataire chargé de définir un schéma de gestion des biodéchets à l'échelle du territoire de La Domitienne et inclure, dans son étude, l'instauration potentielle d'un dispositif de tarification incitative (TI), en conformité avec les cahiers des charges de l'ADEME ;

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 12 mai 2023 sur le site du BOAMP, le site internet et le profil d'acheteur de la Communauté de communes La Domitienne, pour une remise des offres avant le 12 juin 2023 à 12 heures ;

Considérant qu'au terme de cette consultation, le Groupement AJBD/Citéxia, la SARL DV2E, le Groupement ECOGEOS / CALIA CONSEIL, le Groupement EODD Ingénieurs Conseils / EXFILO, l'entreprise INDIGGO SAS, le Groupement SOLER IDE / ESPELIA SAS et l'entreprise Terroirs et Communautés ont remis une offre ;

Considérant qu'au terme de l'analyse des offres reçues, la proposition présentée par le groupement AJBD / Citéxia a été jugée économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères de jugement des offres fixés, à savoir :

- La valeur technique ; pondérée à 60 %
- Le prix. ; pondéré à 40 %

I. DÉCIDE de conclure un marché public d'un montant de 53 725,00 euros HT avec le groupement AJBD / Citéxia, dont le siège est situé 21 rue Bergère 75009 Paris, pour la réalisation d'une étude d'optimisation du service public de gestion des déchets en intégrant le tri à la source des biodéchets et l'instauration d'une tarification incitative.

II. RAPPELLE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné.

III. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

IV. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 18 AOUT 2023

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



21 AOUT 2023

Décision transmise au représentant de l'Etat le

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

Décision présentée au Conseil communautaire du

21 AOUT 2023